

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni pour la séance d'installation à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

-----

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur OLAYA Pierre, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Nadine SEGRET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.)

Pierre OLAYA déclare le conseil municipal de la commune nouvelle de VEUZAIN-SUR-LOIRE installé dans ses fonctions et laisse la présidence au doyen de l'assemblée, Monsieur Yves LECUIR.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs Simon LAGARDE et Christophe LEDDET.

### **2026/027 Election du maire**

La candidature suivante a été présentée : Monsieur Yves LECUIR

#### 2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS et NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

LECUIR Yves : 29

#### 2.5 Proclamation de l'élection du Maire

**Monsieur Yves LECUIR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la commune nouvelle et a été immédiatement installé.**

### **2026/028 Election du maire délégué d'Onzain**

La candidature suivante a été présentée : Monsieur Pierre BONNEVILLE

#### 3.3 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS et NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

BONNEVILLE Pierre : 29

#### 3.4 Proclamation de l'élection du Maire de la commune déléguée d'Onzain

**Monsieur Pierre BONNEVILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la commune déléguée d'Onzain et a été immédiatement installé.**

## 2026/029 Election du maire délégué de Veuves

Les candidatures suivantes ont été présentées : Madame Marie CLEMENT.

### 4.3 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS et NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

CLEMENT Marie : 28

### 4.4 Proclamation de l'élection du Maire de la commune déléguée de Veuves

**Madame Marie CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire de la commune déléguée de Veuves et a été immédiatement installée.**

## 2026/030 Fixation du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. Ce pourcentage ne prend pas en compte les maires des communes déléguées qui sont d'office adjoints.

En l'espèce, et pour une assemblée de 29 conseillers, nous pouvons élire 8 adjoints au maximum.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints élus à 5.**

## 2026/031 Election des adjoints

La candidature suivante a été présentée : liste de Gérard HERSANT

### 3.3 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS et NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

Liste Gérard HERSANT : 28

### 3.4 Proclamation de l'élection des adjoints (délibération n°2020-31)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par M. HERSANT Gérard. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-après :

LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

1 HERSANT Gérard

2 REUILLON-FRETTE Marylène

3 CARREZ Philippe

4 BONNEAU Laetitia

5 BELLAMY Philippe

## **2. Lecture de la charte de l' élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local comme prévu à l'article L.2121-7 du CGCT. Il informe le conseil qu'une copie dématérialisée leur sera adressée, accompagnée du Chapitre III relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux, du titre II (organes de la commune), du CGCT.

La séance est levée à 12h30.